SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

# Les rencontres du CAUE de l'Allier

## Urbanisme Favorable à la Santé expérimenté dans le SCoT Bresse Val de Saône

***19 mai 2022***

# Le SCoT Bresse Val de Saône

1. Présentation du SCoT Bresse Val de Saône

2. Urbanisme Favorable à la Santé expérimentée dans le SCoT BVS

# 1/ Le SCoT Bresse Val de Saône

# Le SCOT Bresse Val de Saône, quel territoire ?

SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Deux communautés de communes :

- La Veyle
- Bresse et Saône

49 000 habitants

38 communes

Les villes de Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et Vonnas

13 000 emplois

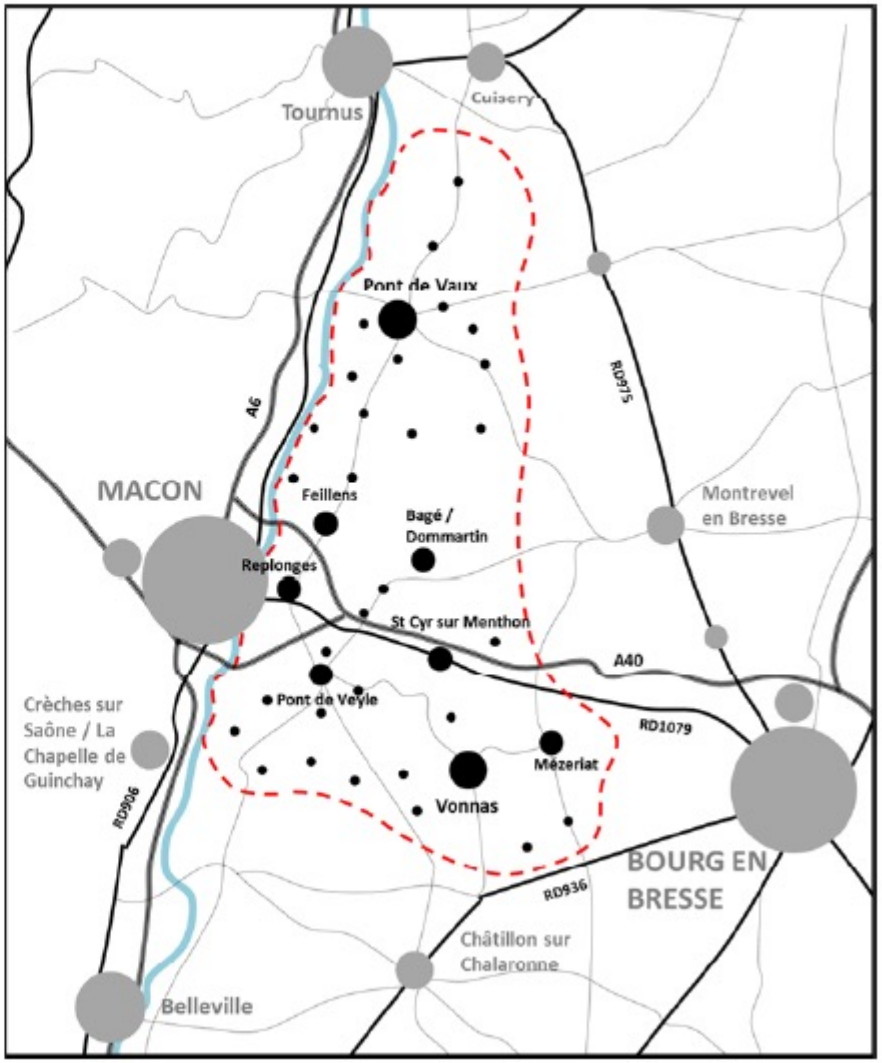

# Le SCOT, contenu et calendrier

SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

**Diagnostic, Etat Initial de l'Environnement**

*Partager une **vision du territoire**, des problématiques et enjeux d'aménagement et de développement*

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

*Définir une **stratégie d'aménagement et de développement** pour les 20 prochaines années, répondant aux enjeux*

**Document d'Orientations et d'Objectifs**

*Traduire la stratégie d'aménagement et de développement en **orientations et mesures** applicables sur le territoire*

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

## Quelles étapes?

| Diagnostic | PADD<br>Projet d'Aménagement et de Développement Durable | DOO<br>Document d'Orientations et d'Objectifs | Phase d'arrêt | Phase d'approbation |
|---|---|---|---|---|
| 2018-2019 | 2019-2020 | 2021 | 2021 | 2022 |

# 2/ Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) expérimenté dans le SCoT Bresse Val de Saône

# Urbanisme favorable à la santé

La démarche en **« Urbanisme Favorable à la Santé » (UFS)** s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 17 du troisième **Plan Régional Santé Environnement** 2017-2021 (PRSE3) « Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement ».

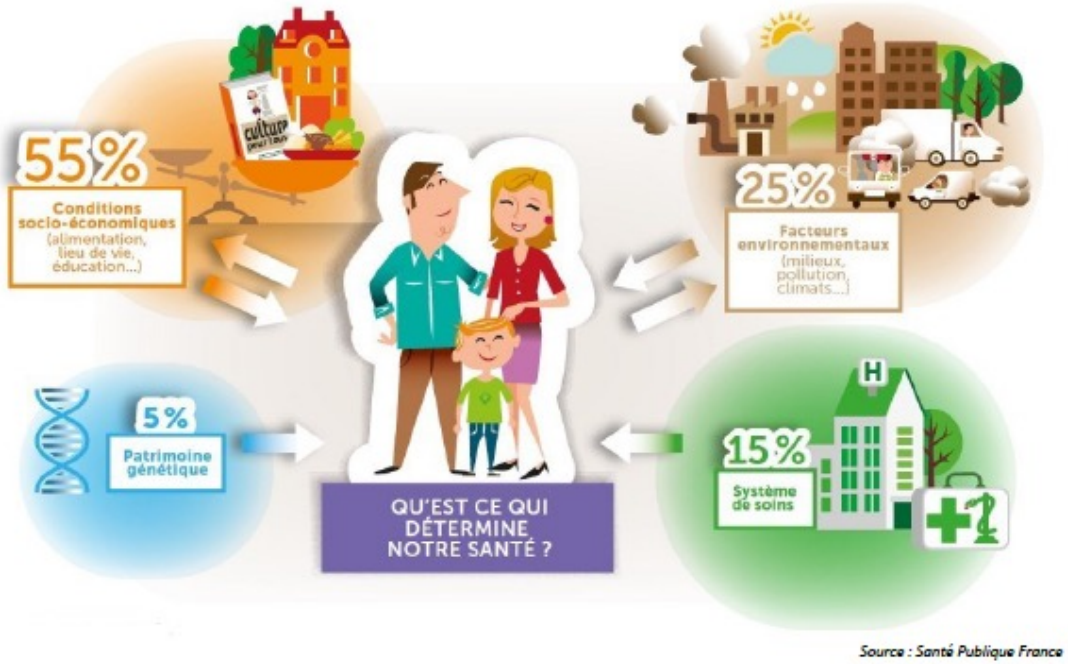

Source : Santé Publique France

**Méthodologie :**

- DREAL pilote de cette action en partenariat avec l'ARS
- Démarche assurée par une agence d'urbanisme partenaire ou non du territoire : Agence du Grand Lyon pour le SCoT Bresse Val de Saône
- Appui technique de l'Observatoire Régional de Santé (ORS)
- Démarche financée intégralement par l'ARS
- Démarche itérative avec l'élaboration du projet

# Urbanisme favorable à la santé

**Les étapes de cette démarche :**

- En préalable : présentation des enjeux de Santé Environnement et de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) auprès des élus et des techniciens référents,

- Phase 1 : Profil sanitaire réalisé par l'agence d'urbanisme et l'ORS afin d'identifier les principaux enjeux en santé environnement sur le territoire,

- Phase 2 : Evaluation santé du PADD : échanges avec les bureaux d'études et les techniciens sur l'écriture du PADD du SCoT et formulation de grandes recommandations

- Phase 3 : Participation aux ateliers débat organisés dans le cadre du DOO et formulation d'une note sur les enjeux de santé environnement

# Urbanisme favorable à la santé

**Enjeux identifiés dans le diagnostic sanitaire :**

- Le vieillissement de la population amène à des besoins de mobilités et d'accessibilités plus importants qui doivent être adaptés : trottoirs, bancs, espaces verts à proximité, accessibilité aux soins et aux services…

- Une attention particulière sera nécessaire pour les personnes seules et familles monoparentales, particulièrement les personnes âgées en perte d'autonomie.

- L'amélioration des mobilités actives est un facteur protecteur des maladies cardio-vasculaires et du diabète, pathologies présentes sur le territoire.

- Le territoire reste déficitaire en offre de soins, avec une offre de santé majoritairement de proximité qui n'est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins et qui souffre de l'absence de certaines spécialités.

**Conclusion de l'évaluation santé du PADD :**

- A l'exception de l'enjeu lié à l'offre de soins, le PADD répond globalement de façon uniforme aux autres enjeux (ceux de vieillissement et de cadre de vie demeurent toutefois les plus impactés par les orientations du PADD).

# Urbanisme favorable à la santé

**En conclusion :**

- **Intégration du profil sanitaire et de l'évaluation santé du PADD** en annexe du rapport de présentation du SCoT,

- **Limite soulevée :**
  - **dans la réalisation du diagnostic sanitaire** : absence de comparaison entre le territoire Bresse Val de Saône et un autre territoire rural et difficulté dans l'interprétation des résultats
  - **dans l'évaluation santé du PADD** : l'expérimentation aurait gagner en cohérence si le PADD avait été construit autour de la thématique santé

- **Expérimentation intéressante du point de vue des techniciens** en intégrant le sujet de la santé au milieu de l'urbanisme notamment lors du travail sur la mobilité douce,

- **Difficulté de l'appropriation du sujet par les élus pour différentes raisons :**
  - Premier SCoT sur le territoire avec un besoin important d'échanges et de travail sur les notions liées à la réduction de la consommation d'espace,
  - PLUi réalisés en même temps que le SCoT sur les deux communautés de communes,
  - Election municipale 2020 avec de nombreux changements d'élus au sein du syndicat,
  - Crise sanitaire COVID avec un temps d'arrêt sur les réunions notamment sur le sujet santé environnement.